Règlement intérieur – École Notre-Dame de Lourdes

L'inscription à l'école implique le respect de ce règlement intérieur par les enfants, les parents et le personnel de l'école.

Le présent règlement est destiné à fixer les règles de vie en commun indispensable au bon fonctionnement de l'école dans l'intérêt de tous.

Dans chacune des classes, une charte est rédigée en début d'année avec les élèves.

Le permis à point, qui concerne les élèves de primaire, évoqué dans ce règlement intérieur vous sera expliqué lors des réunions de classe.

I - RELATION ECOLE - FAMILLE

QUELLES SONT LES ATTENTES ?	POUR QUELLES RAISONS ?
PARTENARIAT ET CONFIANCE POUR FAVORISER LES MEILLEURES CONDITIONS D'APPRENTISSAGES	
Parce que la co-éducation et la relation de confiance sont des fondements de notre projet, le non-respect d'une de ces règles peut engendrer la non-reconduction du contrat de scolarisation.	
Respecter les décisions prises par les enseignants. Même en cas de désaccord, le règlement et la courtoisie doivent rester de mise d'autant plus sous le regard des enfants.	Les parents d'élèves doivent faire confiance à l'équipe pédagogique.
L'école ne tolère des enfants comme des parents, aucun comportement, geste, parole, menace, violence qui pourrait porter atteinte à la fonction ou à la personne des membres de l'équipe pédagogique.	Les adultes, les parents doivent montrer l'exemple. On ne résout pas les problèmes par la violence mais par le dialogue.
Il est interdit d'interpeller un parent et/ou un enfant autre que le sien dans l'enceinte de l'école et aux abords de l'école.	Pour ne pas blesser physiquement ou moralement les autres.

L'équipe pédagogique est la seule à régler les conflits au sein de l'école. Chacun est invité à participer aux activités en dehors des heures scolaires qui font partie du projet éducatif (soirée des familles, kermesse…)	Les parents d'élèves doivent faire confiance à l'équipe pédagogique. Les problèmes de l'école se règlent à l'école. Ces activités font partie intégrante du projet de l'établissement.
COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE	
Pendant le temps d'accueil, l'équipe éducative doit être disponible pour accueillir les élèves. Si vous souhaitez leur parler, merci de prendre rendez-vous. Les rendez-vous et les échanges de mails doivent se faire dans le respect des personnes et à des heures raisonnables. Tout problème rencontré au sein de l'école doit être discuté calmement et respectueusement avec l'enseignant concerné avant de solliciter un rendez-vous avec le chef d'établissement. Le rendez-vous sollicité par la suite avec le chef d'établissement se fera en présence de l'enseignant sauf cas particulier (demande de confidentialité explicitée) Une communication fluide et bienveillante est indispensable entre la famille et l'école.	C'est un moment privilégié entre l'enseignant, l'ASEM et l'enfant. C'est important d'être bien accueilli. Comme toute personne, l'enseignant mérite qu'on respecte son travail, sa personne et son droit à la déconnexion. Il vous répondra pendant les heures d'ouverture de l'établissement La confiance envers l'équipe éducative doit être respectée.

	Parents comme enseignants doivent se sentir libres d'échanger sur les sujets qui concernent l'enfant. Dans chaque classe un parent correspondant a pour rôle de faciliter la communication.
SUIVI DE L'ENFANT	
Etre présent aux différentes rencontres proposées par l'équipe enseignante (rencontre, réunion de parents, remise de livrets, rendez-vous individuels…)	Pour donner de la valeur au travail de votre enfant.
Les parents doivent s'assurer que les renseignements communiqués sur la fiche d'inscription et feuille des numéros d'urgence soient corrects. Informer de tout changement de coordonnées.	Il est essentiel que l'école puisse vous joindre pour en cas d'urgence.
Penser à vérifier chaque jour l'agenda, les résultats scolaires de son enfant et consulter les outils donnés à la réunion de parents : blog, padlet, école directe…	
Les circulaires sont à rendre signées dans la pochette prévue à cet usage. Penser à la consulter tous les jours.	Pour suivre le travail de votre enfant et montrer de l'intérêt à ce qu'il apprend.
Il est vivement recommandé d'accepter la proposition aux APC, aux différentes propositions d'aide, stages de réussite proposées par l'équipe. Il est conseillé d'être à l'écoute des recommandations de l'équipe enseignante (bilan ou suivi orthophoniste …)	Pour être informé de la vie de l'école. Pour donner toutes les chances de réussir à votre enfant.

QUELLES SONT LES ATTENTES ?	POUR QUELLES RAISONS ?	*Si ce règlement est bien observé, il n'y aura pas lieu d'appliquer les sanctions suivantes…*
VIE PRATIQUE		
Dans l'enceinte de l'école, ne pas utiliser son téléphone, casque, oreillette … pour être pleinement disponible pour votre enfant.	Votre enfant a besoin de votre disponibilité et de votre écoute et l'enseignant peut vouloir vous parler.	
Ne pas prendre de photos ou films dans la cour, à la grille, aux fenêtres des classes.	Les prises de vues ne sont pas autorisées (droit à l'image). Les photos prises à l'école dans le cadre d'événements ne peuvent pas être diffusées sur les réseaux sociaux privés ou publics.	Un rappel au règlement sera fait le cas échéant.
Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école même tenus en laisse ou portés.	Pour des raisons d'hygiène et pour que chacun se sente en sécurité aux abords et dans l'école.	
Il est interdit aux parents qui déposent leurs enfants en voiture de stationner en double file le long des barrières ou de la grille en suivant les directives du plan Vigipirate.	Pour respecter les déplacements de chacun, éviter l'énervement et les accidents… Les enfants peuvent ainsi arriver sereins, posés et dans une attitude propice au travail.	
Ne pas stationner même pour une courte durée sur la place handicapée devant l'école.	La sécurité des enfants est engagée.	
Il est recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants descendre du côté de la chaussée, de leur faire emprunter les passages protégés.	Pour permettre aux enfants porteurs de handicap de l'école d'accéder à l'école.	La loi stipule que « *réserver des places aux personnes à mobilité réduite est une obligation légale. Ces emplacements spéciaux ne peuvent être utilisés qu'avec une carte mobilité inclusion (CMI) ou une carte européenne de stationnement, sous peine d'une amende de 135€.*»
Dans l'enceinte de l'école, le vélo	Pour la sécurité de tous.	Le vélo, la trottinette peuvent être

et la trottinette sont tenus à la main. La circulation à vélo et à trottinette sur la cour n'est pas permise. Les vélos et les trottinettes doivent être garés à l'espace dédié.		interdit dans l'enceinte de l'école pour l'enfant concerné.
A la sortie des classes, les parents doivent s'assurer du comportement adapté de leur enfant dans l'enceinte de l'école.	Avant et après la classe, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.	
Il est interdit de fumer et de vapoter dans et devant l'entrée de l'école.	Pour montrer le bon exemple et pour la bonne santé des enfants.	Infraction passible d'une amende de 135 à 750 € en cas de récidive.

II - COMPORTEMENT - RESPECT D'AUTRUI

QUELLES SONT LES ATTENTES	POUR QUELLES RAISONS ?	*Si ce règlement est bien observé, il n'y aura pas lieu d'appliquer les sanctions suivantes…*
RESPECT D'AUTRUI		
Etre poli : dire bonjour, au revoir, s'il te plait, merci… Cette politesse est attendue avec tous : camarades, famille, enseignants, personnel, intervenants… **Avoir une tenue correcte** Pas de maquillage, tatouage, bijoux, boucles d'oreilles pendantes, chaussures lumineuses, baskets à roulettes, tenue de plage, maillots courts, shorts ou jupes courts, crop-top, dos-nu, nombril apparent, crocs, talons, tongs, pantalons à trous, de tenue de sport ,etc… La tenue de sport est autorisée uniquement les jours de sport à l'école. Les parents y veillent avant le départ de la maison.	Pour rendre la vie plus agréable, permettre de bien vivre ensemble On évite tout ce qui peut distraire l'enfant ou détourner son attention, tout ce qui peut créer des disputes, problèmes, être abîmé. Une tenue adaptée garantie la sécurité.	Rappel à la nécessité d'avoir une tenue adaptée.
COMPORTEMENT CORRECT		
Faire attention aux écarts de langage, aux mauvais gestes sur les temps scolaires et périscolaires. L'école ne tolère des enfants comme des parents, aucun comportement, geste ou parole qui pourrait porter atteinte à la fonction ou à la personne des membres de l'équipe	On ne résout pas les problèmes par la violence. Pour ne pas blesser physiquement ou moralement les autres.	Toute infraction peut être sanctionnée (permis à points, fiche de réflexion, …) Le contrat de scolarisation pourrait ne pas être reconduit.

pédagogique. L'école ne tolère aucune agressivité, menace, violence ni aucun manque de respect. Il est interdit d'interpeller un parent et/ou un enfant autre que le sien. L'équipe pédagogique est la seule à régler les conflits au sein de l'école. Avoir un comportement correct lors des déplacements en dehors de l'école.	Les adultes, les parents doivent montrer l'exemple. Les problèmes de l'école se règlent à l'école. Pour la sécurité de tous et parce que je représente mon école.	Un comportement inadapté pourrait engendrer la non-participation aux prochaines sorties.
EN RÉCREATION **Ces règles s'appliquent aussi pour la récréation de cantine et d'étude /garderie**		
On joue ensemble et on se respecte On doit respecter le planning des jeux élaborés : foot, basket, jardin… On doit respecter les jeux de cour autorisés : buts, ballons, paniers … On doit se ranger dans le calme et en toute sécurité. On doit passer aux toilettes pendant la récréation.	C'est un moment de détente, de partage, d'échange. On doit parvenir à un retour au travail dans de bonnes conditions. Pour éviter de sortir de classe pour se rendre aux toilettes : perte de temps de travail et danger de s'y rendre seul.	Toute infraction peut être sanctionnée (permis à points, fiche de réflexion, …)
A LA CANTINE **Les règles de l'école s'appliquent sur le temps de cantine.**		
Les élèves prenant leur repas à l'école sont soumis à la surveillance du personnel de	Pour bien vivre ensemble.	Permis à points du périscolaire

cantine. Il est important de veiller au respect de chacun et à la politesse. Aucun écart de langage ou manque de respect ne sera toléré. Le repas est un moment de détente : il n'est pas autorisé d'élever la voix pour parler ni de courir pour se déplacer. Le gaspillage est une lutte de tous les jours : il faut manger de tout, proprement, sans jouer avec la nourriture. En cas de réclamation envoyer un mail à la direction.	 Pour veiller au bien être de chacun, le temps du midi est un temps de pause et de détente. Pour être en bonne santé et éviter le gaspillage.	Exclusion possible, temporaire ou définitive.
GARDERIE – ETUDE **Les règles de l'école s'appliquent sur le temps de garderie/étude.**		
Seuls les élèves inscrits en garderie, étude ou APC sont autorisés à apporter un goûter équilibré : fruit ou compote.		Permis à points du périscolaire Exclusion possible, temporaire ou définitive.
DANS LA CLASSE		
La charte propre à la classe doit être respectée par tous. La politesse est une règle de vie essentielle. Chacun doit avoir le goût de l'effort et être persévérant dans les activités, faire le travail demandé en classe et à la maison en devoirs.	Pour rendre la vie et le travail en classe plus agréable. Pour progresser. Les efforts peuvent être valorisés.	Se référer au code de vie de la classe.

III - VIE QUOTIDIENNE
HORAIRES, HYGIENE ET MATERIEL

QUELLES SONT LES ATTENTES	POUR QUELLES RAISONS ?	*Si ce règlement est bien observé, il n'y aura pas lieu d'appliquer les sanctions suivantes…*
HORAIRES et ASSIDUITE		
Les horaires de École : 8h30 – 11h30 13h25 – 16h30 Garderie : 7h30-8h20 16h45- 17h45 (St Roch) 16h45 – 18h (Ste Thérèse) Étude : 16h45 – 17h30 Les enseignants étant en classe, il n'est plus possible d'ouvrir les portes après la sonnerie.	C'est une marque de respect. Un retard occasionne un retard collectif pour la mise au travail de tous. Le retard met en difficulté l'élève concerné.	Les retards sont pointés par l'enseignant. Au bout de 5 retards par période, un mail est envoyé par la direction. Le contrat financier signé par la famille stipule que les retards engendreront une facturation en sus.
L'inscription implique la fréquentation régulière de l'enfant dès sa scolarisation.	Pour progresser.	Les absences ou retards trop fréquents seront annotés sur le livret scolaire en % et pourront être signalées aux autorités compétentes (IEN…)
Les absences en classe doivent être justifiées par écrit et sont jointes au registre d'appel de la classe. Prévenir le matin dès que possible de l'absence (message répondeur ou par mail au secrétariat : ecolendl.lachapelle@laposte.net Les rendez-vous médicaux sont à privilégier en dehors du temps scolaire.	Pour assurer une scolarité régulière, si un élève est absent, il rattrape le travail dès que possible pour ne pas perdre le fil des apprentissages.	
Les départs en vacances anticipés	Ce sont des injonctions de	Les absences pourront être

sur le temps scolaire ne sont pas autorisés. Une demande d'autorisation est à formuler, dès que possible, auprès de l'inspection académique. Les élèves qui peuvent sortir seuls (à partir du CE2) doivent présenter leur badge à l'adulte surveillant les sorties.	l'éducation nationale pour assurer la scolarité régulière de tous les élèves. Pour assurer la sécurité de l'enfant.	signalées aux autorités compétentes (IEN…) L'enfant est gardé dans l'enceinte de l'école en cas de non présentation du badge. Il sera emmené en cantine ou garderie avec facturation. La famille sera prévenue par téléphone.
MATERIEL		
Restent à la maison tout objet non utile à la scolarité (objets dangereux, objets et bijoux de valeur, ballons en cuir, balles dures, chewing-gums, sucettes, bonbons, argent, montres connectées, téléphones portables …	On évite tout ce qui peut distraire l'enfant ou détourner son attention, tout ce qui peut créer des disputes, problèmes, être abîmé.	Tout objet interdit sera confisqué et rendu aux parents uniquement, et en fin de période.
HYGIÈNE et SANTÉ		
L'école ne peut accueillir un enfant malade. Les médicaments ne sont pas autorisés sauf dans le cadre d'un PAI à jour. La gourde ou boîte à goûter est vidée, nettoyée et remplie uniquement d'eau à chaque retour à la maison. Les enfants doivent se présenter à l'école dans un bon état de santé et de propreté générale. La lutte contre les poux exige une vérification régulière de la chevelure et un traitement	Pour respecter la santé des autres enfants, du personnel enseignant et des accompagnants. Pour éviter les épidémies. Pour le bien-être de tous : enfants comme adultes.	En cas d'observation d'un manquement à une de ces règles, un rappel sera fait aux familles.

efficace.		
PRENDRE SOIN DES LOCAUX DE L'ÉCOLE		
L'ensemble des locaux, espaces et mobiliers sont à respecter. Les toilettes ne sont pas un lieu de jeux. On doit les laisser propres et respecter les règles d'hygiène. Un comportement responsable et écologique est essentiel : -mettre les papiers à la poubelle, les ramasser, les trier… -éteindre les lumières, fermer les portes.	Un environnement soigné permet de se sentir bien à l'école. Respecter les locaux c'est respecter ses camarades : chacun a le droit de bénéficier de locaux propres, entretenus et fonctionnels. On doit respecter le travail de chacun et notamment du personnel d'entretien. Pour respecter la planète et son avenir, éviter le gaspillage et faire des économies d'énergie.	Tout élève responsable de dégradations pourra être amené à nettoyer, aider à réparer, remplacer. Il se verra également retiré le nombre de points correspondants dans le permis.
Les élèves respectent le matériel mis à leur disposition : bureau, livres, crayons, jeux …, leur propre matériel et celui des autres enfants. Ils maintiennent un environnement de travail propre : bureau rangé, pas de papier par terre… En primaire, avoir son matériel étiqueté : fournitures simples, sans fantaisie. Se référer à la liste donnée par l'école. Les parents s'engagent à vérifier régulièrement la trousse et le cartable. Ils veillent à l'étiquetage en cours d'année.	Pour rendre la vie et le travail en classe plus agréable. On doit le renouveler souvent, on gêne les autres à leur demander et cela a un coût. Pour éviter les distractions et disputes. On devient plus autonome dans la gestion de son matériel étiqueté.	Remplacer le matériel abîmé. L'oubli de matériel sera noté dans le permis à points. Le matériel fantaisie peut être confisqué.

Monsieur et Madame ……., parents de l'élève ……. en classe de ……

scolarisé/e à l'école Notre-Dame de Lourdes à La Chapelle-d'Armentières ont pris connaissance du règlement de l'école et s'engagent à le respecter.

Fait le ……/……/……. à ……

Signatures :